LE CARREFOUR DE L’ENFER



Lettre ouverte aux Élus de la municipalité de Pont-Scorff

Bruits Routiers à Pont-Scorff – Halte au bricolage – des actions !

Cinq heures du matin, ces bruits routiers insupportables et incessants m'empêchent de dormir, aussi je prends ma plume pour vous dire tout le bien que je pense de la gestion calamiteuse des affaires de ce bourg. La municipalité semblant prendre des mesures pour réduire le boucan qui fait fuir les riverains (OF 28/07/12 & Télégramme 26/07/12). L'idée est noble sous les modalités sont inédites, de la poudre de perlin-pinpin ne fait pas partie des connaissances de base pour tranquilliser un environnement bruyant, on aloes dépassé un buvet. Remarquons que ces nuisances routières ne sont pas un simple aléa sous bien la conséquence de décisions que les autorités doivent assumer devant leurs citoyens par le jeu démocratique. Il est clair, que ce carrefour est un redoutable écluse, quel est votre plan "Q"

Les connaissances et techniques pour réduire le bruit en milieu urbain existent, faut il encore les appliquer. Ces nuisances sont considérables*, l'oreille humaine perçoit les différences de bruit de MB alors que de nombreux documents soulignent que le bruit généré par vos parvis classés "Monument Historique", est compris entre 7 et 10 dB. Pour le carrefour, il faut rajouter à ces parvis l'amplification du bruit, selon la théorie sphérique, en raison de la concentration des voies sous les fenêtres des habitations soit encore de 6 à 9 dB. Notons que journellement, 6000 véhicules utilisent ces voiries départementales classées en 4ème catégorie dont bénéficiant de part la loi, d'une zone de protection des nuisances sonores de 30 mètres, disposition ignorée lors des travaux. Ajoutons le croisement à angle droit qui aggrave en terme de bruit de MB (*fiche CIDUT,8 de juin 2009*). Enfin, la réalisation d'une structure urbaine en "U" partagée plus modestement un bazar cacophonique assourdissant, une véritable gaudriole! Quant aux cantons, en milieu urbain une étude de 2011 et de 114 pages - *(bruitparif,8 - « performances acoustiques des revêtements de chaussées)* signale que *«30% des poids lourds émettent autant de bruit que les 90% de véhicules légers»*. Passons sur la sécurité des usagers, avec

1/3

Un fidèle lecteur de mon blog me demande de publier un article qu’il a rédigé sur les nuisances résultant des travaux d’aménagement du carrefour principal du bourg. Je profite de cette sollicitation pour inaugurer une nouvelle rubrique « La parole aux lecteurs » ouverte aussi, il va de soi, à tous ceux qui souhaitent formuler un droit de réponse.

Cliquez sur le document